

CH DE GONESSE
2 BOULEVARD DU 19 MARS 1962
95500 GONESSE

A l'attention de la comptabilité fournisseurs

Porte des Pierres Dorées, le 23/01/2026

N/Réf. : 1769176882
Objet : RAPPEL

Madame, Monsieur,

Sauf erreur ou omission de notre part et malgré deux rappels restés sans effet, vous restez nous devoir la facture échue suivante :

- N° FA2507-1730 du 31/07/2025 : 7.110,00 € TTC

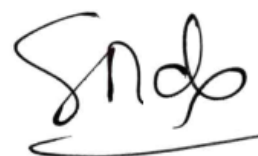
pour un total de 7.110,00 € TTC.

Nous vous prions de bien vouloir procéder au règlement de cette dette à réception de ce courrier.

En l'absence de règlement et sans réponse de votre part, nous nous verrons dans l'obligation d'appliquer sur une prochaine facture des pénalités selon les conditions légales : indemnité forfaitaire de 40 € + taux d'intérêt correspondant au taux directeur (taux de refinancement ou Refi) semestriel de la Banque centrale européenne (BCE) majoré de 10 points, soit 12 % à ce jour.

Compte tenu de l'encours, cette pénalité se monterait à 285,44 € à la date du 23/01/2026 . Ce montant serait amené à évoluer en cas non paiement.

Restant bien sûr à votre disposition pour toute question, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.



Soline MAYDE
Service comptabilité

Pour toute demande d'informations concernant ce courrier, contactez nous prioritairement par courriel à l'adresse compta@sahona-conseil.com
--